

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 octobre 2013

L'an deux mil treize, le dix octobre, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Marcel BLANCHET, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Marcel BLANCHET, Alain ROUAULT, Gilbert VÉTILLARD, Sandrine MONTEBAULT, Thierry HOUDAYER, Nathalie ARNAUD, Claude RÉAUTÉ, Bérengère LOW, Frédéric COQUEMONT, ~~Laurent LEPAGE, Joël BESNARD~~, Eric GUÉRIN, Michel DUCHESNE, Jean-Louis GEORGET, Lydie LEROUX.

Excusés : Laurent LEPAGE, Joël BESNARD

Secrétaire de séance : Bérengère LOW.

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 juillet dernier.

1- Plateau surélevé au carrefour RD 133/ rue St Germain

- Convention avec le conseil général fixant les conditions d'entretien, de gestion, de signalisation et de domanialité de l'aménagement
- Demande de subvention : « amendes de police »
Taux de 25% sur une dépense subventionnable comprise entre 4000 et 40 000€ HT
- Appel d'offres
Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention, à lancer les appels d'offres et à demander les subventions.

2- Lotissement de Quifeu

- Candélabres : lotissement-chemin piéton-rue St Germain
- | | | |
|-----------------|---------------------------------|---------------------------|
| HT : 17 911.81€ | Participation SDEGM : 4 477.95€ | A charge Cne : 13 433.86€ |
| HT : 8 456.15€ | Participation SDEGM : 2 114.04€ | A charge Cne : 6 342.11€ |
| HT : 8 445.57€ | Participation SDEGM : 2 111.39€ | A charge Cne : 6 334.18€ |

Avis favorable sur le financement projeté. Travaux à réaliser fin 2013, à budgétiser en 2014.

- Bordures à poser dans la partie haute du lotissement dont les pavillons sont terminés. Travaux prévus fin novembre - début décembre.
- Containers : déplacés sur placette, à côté du transformateur.

3- Bassin d'orage - terrain de loisirs

Suite aux inondations des deux dernières années, il est décidé de réaliser un bassin d'orage sur le terrain de loisirs, là où sont actuellement plantés les peupliers, de 400 m³, afin de canaliser les eaux de Chataigneraie 1, de la rue des Chapelles ...
L'étude est menée par le cabinet ZUBER de Laval.

4- SCOT : avis sur le projet

Les objectifs :

Le SCOT doit contribuer à réduire la consommation d'espace , préserver les espaces affectés aux activités agricoles ou forestières, équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, diminuer (et non plus seulement maîtriser) les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, notamment via la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

Le SCOT s'applique aux 68 550 hectares des 35 communes qui composent les Pays de Laval et de Loiron, un "bassin de vie" de près de 110 000 habitants (la loi les rend obligatoires sur l'ensemble du territoire national au 1er janvier 2017).

Le projet de schéma de cohérence territoriale des Pays de Laval et de Loiron est bouclé. Il préfigure le territoire à l'horizon 2030 et sera et supérieur à tout autre document d'urbanisme.

Le Scot table sur une croissance annuelle de 1,16 % du nombre d'habitants, soit « **140 000 à l'horizon 2030, contre 110 000 aujourd'hui** ». Pour les accueillir, 800 à 1 000 logements seront construits chaque année avec la volonté de ne pas consommer trop d'espace agricole et de réduire les déplacements. Le Scot imposera, notamment, une densité minimale à respecter : 50 logements à l'hectare en centre-ville et 40 logements en extension urbaine (à Laval), 20-25 en première couronne et 12 en deuxième couronne.

Avis favorable du conseil municipal sur ce projet.

5- SAGE : Avis sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Mayenne.

Le 12 avril 2013, la commission locale de l'eau (CLE) a adopté le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant de la Mayenne.

Conformément à l'article L212-6 du Code de l'environnement, par courrier du 29 mai 2013, la CLE invite les collectivités concernées par ce projet à émettre un avis avant le 30 septembre 2013.

La CLE a retenu 3 enjeux prioritaires pour le bassin de la Mayenne :

- la restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques,
- l'optimisation de la gestion quantitative de la ressource,
- l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Afin de répondre à ces enjeux, le projet de SAGE contient 68 dispositions qui visent à :

- améliorer la qualité morphologique des cours d'eau,
- préserver et restaurer les zones humides,
- limiter l'impact des plans d'eau,
- économiser l'eau,
- maîtriser et diversifier les prélèvements,
- réduire le risque inondation,
- limiter les rejets ponctuels,
- maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau,
- réduire l'utilisation des pesticides.

La CLE souhaite que le SAGE soit mis en œuvre tout en veillant à :

- prendre en compte les différents usages et activités du bassin,
- concerter avec les acteurs concernés pour l'ensemble des actions menées,
- conforter la connaissance, communiquer et évaluer.

Après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, le conseil municipal émet un **avis favorable**.

6- DIVERS

↳ Révision des loyers

L'Indice de référence des loyers du second trimestre au 01/09/12 était de 122.96, au 01/09/2013 il est de 124.44 soit une variation de 1.20%
Il est proposé de ne pas augmenter les loyers cette année.

↳ Mise en place de la provision sur charges locatives pour les 3 commerces situés rue des Chapelles, à compter du 1^{er} janvier 2014, sur 10 mois, et 2 mois pour régularisation, Avis favorable du conseil municipal

↳ Décisions modificatives opérées aux budget principal et assainissement
Avis favorable du conseil municipal aux divers virements de crédits.

↳ Classement dans la voirie communale des rue/ impasse de Quifeu pour 450 m
Et de l'Orée du Bois pour 80 m, en effet la longueur de la voirie étant prise en compte dans le calcul de la DGF.

↳ Convention de prestation de service avec le CDG concernant l'affectation à durée déterminée d'un agent non titulaire pour remplacer un agent titulaire momentanément indisponible.

↳ Tarifs assainissement 2014 :
Surtaxe : 0.72 € du m³ d'eau consommé
Forfait abonnement : 15€/foyer

↳ Agrandissement du P'tit St Germain (environ 17 m²)
Validation des divers devis présentés.